



**Séance d'ajournement du conseil municipal**  
**Le lundi 18 septembre 2017, 20 h**  
**Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Comptes à payer au 31 août 2017 (partie 2)
3. Approbation – Financement des dépenses d'investissement au 31 août 2017
4. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – 2017-2018
5. Cartier Énergie Éolienne – 2<sup>e</sup> tombée du fonds de visibilité 2017
6. GESPRO – Paiement de travaux – Projet résidentiel – Quartier Espace Nature
7. Avis de motion – Modification du Règlement 2009-152 sur les permis et certificats
8. Politique d'adaptation aux changements climatiques – Appui et engagement
9. Prochaine séance du conseil – Le lundi 2 octobre 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent
10. Autres sujets
11. Tour de table du conseil
12. Période de commentaires et de questions
13. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 18 septembre 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Étaient présents** : MM. Steven Parent, conseiller  
Jean-Simon Landry, conseiller  
Normand Parr, conseiller  
Mathieu Lapointe, conseiller  
Mme France Leblanc, conseillère

**Était absent** : M. Éric Caron, conseiller

**Quorum** : le quorum est constaté.

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.**

**Est également présente à la séance, madame Michelyne Leblanc, greffière-adjointe.**

**17-09-181 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance d'ajournement tenue le lundi 18 septembre 2017 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**17-09-182 COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2017 (PARTIE 2)**

*Monsieur Normand Parr se retire de la décision.*

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2017 (partie 2) au montant total de 271 879,98 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je soussignée Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 août 2017.

---

Michelyne Leblanc, trésorière

**17-09-183 APPROBATION – FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU 31 AOÛT 2017**

*Monsieur Normand Parr se retire de la décision.*

Il est PROPOSÉ par Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE l'état des activités d'investissement au 31 août 2017, au montant de 77 847,59 \$, soit approuvé, tel que présenté.

17-09-184

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2017 – 2018**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal permet de contribuer au financement de projets visant à améliorer la sécurité ou la fonctionnalité des routes réalisées par les municipalités sur leur réseau;

ATTENDU QUE l'obtention du paiement, dans le cadre de ce programme, requiert qu'une résolution soit transmise à la direction territoriale du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports attestant que les travaux subventionnés ont été effectués;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Carleton-sur-Mer approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant minimum subventionné de 14 843,00 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Ville de Carleton-sur-Mer.

17-09-185

**CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE – 2<sup>e</sup> TOMBÉE DU FONDS DE VISIBILITÉ 2017**

CONSIDÉRANT QU' une entente intervenue entre la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) et Cartier énergie éolienne encadre la remise d'aide financière au nom de l'entreprise au bénéfice des différents organismes sans but lucratif œuvrant sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière provient du fonds désigné « Fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se réserve le droit de choisir une autre date d'analyse de projets;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la recommandation (voir tableau ci-dessous) du comité de sélection concernant le Fonds de visibilité de Cartier Énergie Éolienne, pour la tombée du 7 août 2017 :

Organismes	Projet	Preuve de visibilité	Montant demandé	Recommandation
Corporation du Mont St-Joseph	Développement et structuration des activités de plein air	Logo affiché sur les panneaux des partenaires disposés aux différents accès du site, sur le plan du site et sur le site Web. Mention de la contribution dans des communiqués régionaux, capsules radiophoniques et conférences de presse.	10 000 \$	10 000 \$
250 <sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Carleton-sur-Mer	Compléter le projet du log à la place du citoyen	Logo affiché sur un panneau permanent installé à la place du citoyen	17 621,83 \$	17 621,83 \$
<b>TOTAL</b>				<b>27 621,83 \$</b>

17-09-186

**GESPRO – PAIEMENT DE TRAVAUX – PROJET RÉSIDENTIEL – QUARTIER ESPACE NATURE**

*Monsieur Normand Parr se retire de la décision.*

CONSIDÉRANT le contrat signé entre la Ville de Carleton-sur-Mer et l'entreprise GESPRO BDC INC. pour le développement immobilier résidentiel Quartier Espace Nature;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un développement immobilier pour le développement économique de la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2015-262 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal approuve le paiement de la facture de l'entreprise GESPRO inc. concernant les travaux à faire pour le Quartier Espace Nature, pour un montant de 781 890,25 \$, avant les taxes applicables.

QUE ce paiement soit pris à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 2015-262.

17-09-187

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2009-152 SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-152 sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier ce règlement concernant la tarification;

POUR CES MOTIFS,

M. Mathieu Lapointe donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2009-152 sur les permis et certificats.

17-09-188

**POLITIQUE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES –  
APPUI ET ENGAGEMENT**

CONSIDÉRANT la Ville de Carleton-sur-Mer désire se doter d'une Politique d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'offre du Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) de prendre en charge l'élaboration d'une telle politique;

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer en partenariat avec le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) élabore une politique d'adaptation au changement climatique comprenant un plan d'intervention en matière de changement climatique avec des tâches précises, les responsables et le calendrier de leur réalisation, une estimation de leur coût et une stratégie de mise en œuvre et de suivi.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer affecte un montant de 12 240 \$ en services au financement de cette initiative, et ce, pour une période de 3 ans.

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance ordinaire aura lieu le lundi 2 octobre 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

**TOUR DE TABLE DU CONSEIL**

Le maire effectue un tour de table avec les conseillers présents.

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Six (6) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

17-09-189

**LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 15, Mme France Leblanc propose de lever la séance.

Accepté.